



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

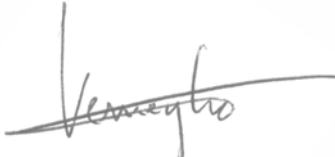


Administration Laboratoires

ID

## Procédure

### Attribution des analyses aux laboratoires tiers dans le cadre du Programme de contrôle

<b>Version</b>	<b>02</b>
<b>Date de mise en application</b>	<b>2009/03/09</b>
<b>Administration responsable</b>	<b>Administration des Laboratoires</b>
<b>Destinataires</b>	<b>La direction et les collaborateurs de l'Administration des Laboratoires ; Les laboratoires externes</b>

	<b>Nom – fonction / service</b>	<b>Date</b>	<b>Signature</b>
<b>Rédigé par</b>	Rudi Vermeylen Attaché	2009/03/03	
<b>Vérifié par</b>	Marina Naccarato Responsable qualité	2009/03/04	
<b>Approuvé par</b>	Geert De Poorter Directeur général Administration Laboratoires	2009/03/05	

## Récapitulatif de la révision du document

Révision par /date*	Motifs de la révision	Partie du texte / portée de la révision
21/11/2008	Adaptation version 2 de la procédure 2007 /16/ LAB (LAB-00-P-13)	
03/03/2009	Adaptation de la date ultime de réponse de laboratoires	5

\* L'écart entre la date actuelle et la dernière révision ne peut dépasser 5 ans.

Numéro de révision et, si d'application, adapter l'année. Après approbation, adapter la date de mise en application, en tenant compte du temps nécessaire pour informer les collaborateurs concernés.

***Les modifications vis-à-vis de la version 1 sont reproduites en italique, gras et en bleu.***

Mots clefs : Erkenning – laboratoria – analyses

**ATTRIBUTION DES ANALYSES AUX LABORATOIRES TIERS DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME DE CONTROLE**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>OBJECTIF .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>DOMAINE D'APPLICATION .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>DOCUMENTS LEGAUX ET NORMATIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>DEFINITIONS ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>ATTRIBUTION DES ANALYSES AUX LABORATOIRES TIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTROLE .....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>REFERENCE A DES PROCEDURE, INSTRUCTIONS, DOCUMENTS, FORMULAIRES OU LISTES CONNEXES. ....</b>	<b>7</b>
6.1	PROCEDURES / FORMULAIRES.....	7
<b>7</b>	<b>ANNEXE.....</b>	<b>7</b>

# **ATTRIBUTION DES ANALYSES AUX LABORATOIRES TIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE CONTROLE**

## **1 Objectif**

Cette procédure a pour but d'être un fil conducteur pour les laboratoires externes pour leur donner la possibilité de remplir le [formulaire LAB P 509 - F01 - v.02](#) du Programme de Contrôle d'une manière uniforme et de leur donner la possibilité de se poser candidat pour l'exécution d'analyses dans le cadre du Programme de Contrôle de l'Agence.

## **2 Domaine d'application**

Pas d'application

## **3 Documents légaux et normatifs**

Pas d'application

## **4 Définitions et abréviations**

Pas d'application

## 5 Attribution des analyses aux laboratoires tiers dans le cadre du Programme de contrôle

Le [formulaire LAB P 509 - F01 - v.02](#) est construit de la manière suivante :

Parameter\_Nl : le(s) paramètre(s) à analyser en néerlandais

Paramètre\_Fr : le(s) paramètre(s) à analyser en français

Matrix\_Niveau\_1 à Matrix\_Niveau\_5\_Nl : la matrice subdivisée en plusieurs niveaux (de 1 à 5) sur laquelle l'analyse doit être effectuée en néerlandais

Matrice\_Niveau\_1 à Matrice\_Niveau\_5\_Fr : la matrice subdivisée en plusieurs niveaux (de 1 à 5) sur laquelle l'analyse doit être effectuée en français

Catégorie : cette colonne est parfois remplie pour mieux définir la matrice

Soort / Espèce : cette colonne est parfois remplie pour encore mieux définir la matrice

Nombre : nombre d'échantillons prévus, souhaités ou estimés.

Unité,n,c,m,M : information sur les analyses microbiologiques ou sur l'histamine

analyse\_remarque : information sur les analyses

Législation : information sur la législation concernée

IDDGLABO : numéro de code attribué à la programmation en question

Les champs suivants doivent être remplis par le labo:

Mogelijk / Possible: le labo remplit ici s'il veut effectuer les analyses et participer à cette programmation. Cela se fait en changeant le chiffre 0 par le chiffre 1.

LOD et LOQ: le labo remplit ici le LOD et le LOQ en rapport avec l'analyse, si cela est d'application. S'il y a plusieurs paramètres analysés, une page Excel doit être ajoutée avec comme titre, le numéro de code IDDGLABO de la ligne en question, dans laquelle les LOD et LOQ sont mentionnés pour tous les paramètres différents.

CC $\alpha$  en CC $\beta$ : le labo remplit ici le CC $\alpha$  et le CC $\beta$  en rapport avec l'analyse si cela est d'application. S'il y a plusieurs paramètres analysés, une page Excel doit être ajoutée avec comme titre, le numéro de code IDDGLABO de la ligne en question, dans laquelle les CC $\alpha$  et CC $\beta$  sont mentionnés pour tous les paramètres différents.

Doorlooptijd / Délai de rapportage: le laboratoire doit remplir ici quelle est le délai de rapportage en jours ouvrables en situation normale, non urgente. Le délai de rapportage est calculé à partir du jour ouvrable suivant le moment où le laboratoire est informé qu'un échantillon à analyser est à sa disposition dans le centre de dispatching donné.

Prijs per analyse / Prix par analyse : le laboratoire doit remplir le prix COMPLET par analyse, quel que soit le nombre d'échantillons, donc un prix unique. Ce prix ne peut pas être dégressif en fonction du nombre d'échantillon.

Tout doit être inclus dans ce prix unique (coût d'analyse, frais de dossier, frais de ramassage des échantillons aux centres de dispatching,...).

Pour les analyses microbiologiques, ce prix doit comprendre le prix de l'analyse y compris le prix pour la confirmation éventuelle.

Pour les analyses chimiques, le prix à mentionner est celui relatif au prix global pour le screening.

Prijis per analyse bevestiging / Prix par analyse pour la confirmation : Mentionner ici uniquement le prix de la confirmation pour les analyses chimiques si le screening s'est révélé positif.

**Tous les prix ci-dessus doivent être mentionnés HORS TVA**

Gebruikte methode(s) / Méthode(s) utilisée(s) : le laboratoire doit indiquer ici les méthodes utilisées (ex ISO 6579)

Je vous rappelle toutefois que, en ce qui concerne les analyses microbiologiques, les méthodes sont imposées depuis le 1 janvier 2008 conformément à la note BP/LABO/188590 du 19 octobre 2007. La **version 6** de la liste des méthodes reconnues en microbiologie du **14 janvier 2009** reprend ces méthodes.

Accreditatie /Accréditation: le laboratoire doit mettre un « 1 » si il est accrédité, un « 2 » si il est partiellement accrédité (2) ou encore un « 3 » si il n'est pas du tout accrédité pour les analyses demandées pour les matrices spécifiées.

Si le laboratoire n'est pas encore accrédité pour les analyses en question, le laboratoire doit indiquer s'il compte toutefois obtenir cette accréditation dans la colonne « remarque labo/opmerking labo» et si c'est le cas, quand il pense pouvoir être accrédité.

Erkenning / Agrément : le laboratoire doit compléter avec un « 1 » si il est agréé, avec un « 0 » si il n'est pas agréé et avec un « 2 » s'il dispose d'un avis de l'AFSCA pour les analyses demandées sur les matrices spécifiées.

Opmerking labo / Remarque labo : le labo peut ajouter dans cette colonne une remarque concernant la programmation

Veuillez ne pas ajouter de lignes ou de colonnes à ce fichier excel.

Dans la feuille excel « généralités\_algemeen », veuillez remplir les 2 colonnes suivantes :

Plaats /Place : Le laboratoire doit indiquer où il veut venir collecter les échantillons (choix entre Melle, Gembloux ou « beide » (les deux))

BTW voet /Taux TVA : le laboratoire doit indiquer le taux de TVA auquel il est soumis pour les analyses qu'il veut effectuer pour l'Agence. Les taux prédéfinis sont 0%, 6%, 12% ou 21%.

Il est possible que la combinaison Paramètre et Matrice apparaisse plusieurs fois. Ce n'est pas une erreur car la même combinaison peut être prélevée par plusieurs services de contrôle dans différents secteurs (production primaire/transformation/distribution).

La DG LABORATOIRES fera un choix de(s) laboratoire(s) pour l'année 2009 par ligne de programmation sur base des réponses obtenues.

Si un laboratoire est désigné, il est normalement prévu que en ce qui concerne les analyses microbiologiques, celui-ci peut attendre de 30% à 100 % des échantillons et pour toutes les autres analyses de 80% à 100% des échantillons.

Si l'Agence trouve toutefois nécessaire de maintenir plusieurs laboratoires à disposition pour une analyse déterminée, des contacts seront pris avec tous les candidats pour donner un pourcentage concret estimé par candidat.

Les critères suivants seront retenus pour l'attribution des analyses :

- Acceptation de venir ramasser les échantillons au centre de dispatching où les échantillons ont été initialement déposés par notre transport interne.
- Octroi de certaines analyses aux Laboratoires Nationaux de Référence comme cela est stipulé dans le cadre de leur contrat avec l'Agence
- Accréditation, Agrément et Avis
- LOD/LOQ ou dans le cas échéant,  $CC\alpha/CC\beta$
- Prix (hors TVA)

Si un laboratoire n'est pas disposé à participer à ce plan d'analyse, cela n'aura aucune répercussion sur l'octroi d'un agrément ou d'autres missions que le laboratoire effectue en ce moment pour l'Agence.

Depuis le 1 janvier 2008, tous les résultats des analyses doivent être directement introduits dans EXTLAB conformément à la procédure « COMMUNICATION DES RESULTATS D'ANALYSE DE LABORATOIRES EXTERNES A L'AFSCA » référencée 2007/36/LAB/FR/DISPATCH/P010.

Seuls les rapports d'essai pour les échantillons non-conformes doivent être envoyés.

**Le fichier Excel complété doit nous être renvoyé pour le *13 mars 2009* à 20h00 aux adresses email suivantes : [rudi.vermeylen@favv.be](mailto:rudi.vermeylen@favv.be) et [brigitte.pochet@afsca.be](mailto:brigitte.pochet@afsca.be) avec pour objet : Programme de Contrôle 2009.**

## **6 Référence à des procédure, instructions, documents, formulaires ou listes connexes.**

### **6.1 Procédures / formulaires**

procédure 2007/36/LAB/FR/DISPATCH/P010 : « COMMUNICATION DES RESULTATS D'ANALYSE DE LABORATOIRES EXTERNES A L'AFSCA ».

## **7 Annexe**

**Formulaire :**      [LAB P 509 - F01 - v.02](#)